



Conseil

Distr. générale
22 juillet 2021
Français
Original : anglais

Vingt-sixième session

Conseil, seconde partie de la session

Kingston, 19-23 juillet 2021*

Point 8 de l'ordre du jour

**État des contrats d'exploration et questions connexes,
et informations sur l'examen périodique de l'exécution
des plans de travail relatifs à l'exploration approuvés**

Rapport sur la restitution de 50 % du secteur attribué au Ministère russe des ressources naturelles et de l'environnement en vertu du contrat d'exploration des sulfures polymétalliques conclu entre le Ministère et l'Autorité internationale des fonds marins

Note du Secrétariat

1. Le Ministère russe des ressources naturelles et de l'environnement et l'Autorité internationale des fonds marins ont signé un contrat d'exploration des sulfures polymétalliques le 29 octobre 2012. La superficie du secteur attribué en vertu du contrat était de 10 000 kilomètres carrés.
2. Aux termes de l'alinéa a) du paragraphe 2 de l'article 27 du Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone (ISBA/16/A/12/Rev.1, annexe), à la fin de la huitième année suivant la date du contrat, le contractant doit avoir restitué 50 % au moins du secteur initial qui lui a été attribué.
3. En conséquence, le contractant devait avoir restitué au plus tard le 28 octobre 2020 au moins 50 % du secteur qui lui avait été attribuée. Le 7 octobre 2020, le contractant a soumis au Secrétaire général des documents cartographiques, notamment des fichiers en format shapefile répertoriant les mailles restituées et les mailles restantes, une carte synthétisant les secteurs d'exploration restants et une note explicative des documents relatifs à la restitution de 50 % de la zone d'exploration conformément au contrat d'exploration des sulfures polymétalliques conclu entre l'Autorité et le Ministère.
4. Durant la reprise des réunions de la vingt-sixième session, qui se sont tenues à distance entre mars et septembre 2021, s'appuyant sur l'examen technique effectué par le secrétariat, la Commission juridique et technique a constaté que le contractant s'était acquitté des obligations de restitution que lui imposaient les règlements

* Nouvelles dates des réunions en présentiel initialement programmées en juillet 2020.



applicables, conformément aux recommandations établies à l'intention des contractants sur la restitution des secteurs visés par les contrats d'exploration des sulfures polymétalliques et des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse (ISBA/25/LTC/8).

5. Le secteur total de départ visé par le contrat, dont les coordonnées cartographiques figurent dans le document disponible à l'adresse suivante : <https://bit.ly/3qf5f0p>, est composé de 100 blocs, comprenant chacun 100 mailles de 1 kilomètre x 1 kilomètre. Chaque grappe compte entre 8 à 36 blocs et ces blocs sont regroupés en sept grappes. Au total, 5 000 mailles, comprises dans 100 blocs répartis dans six des sept grappes, ont été restituées. [https://isa.org/jm/files/files/documents/List of Coordinates.pdf](https://isa.org/jm/files/files/documents/List%20of%20Coordinates.pdf).

6. Le secteur restitué a été retourné à la Zone.

7. Le Conseil est invité à prendre note du présent rapport.
